



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 66937

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les problèmes posés par la collecte sauvage d'adresses sur internet. Des sociétés constituent des collectes d'adresses internet dans le but d'envoyer des spams et des messages non désirés. Un jugement du tribunal correctionnel de Paris du 7 décembre 2004 a estimé que le fait de collecter des adresses sur internet à l'insu des intéressés à des fins commerciales ne constitue pas une infraction, car aucune disposition ne l'interdit formellement. Cette décision judiciaire est une voie ouverte à la prolifération des spams. Il lui demande ce qu'il compte faire sur cette question de la collecte déloyale des adresses électroniques.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66937

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6055